

# BULLETIN CAB

Magazine trimestriel des productrices  
et producteurs bio des Pays de la Loire



**CAB**

Les agriculteurs **BIO**  
des Pays de la Loire

**Aides régionales 2024**

**Porc et volailles : deux  
filières en difficulté**

**Les fleurs comestibles  
s'organisent**

n°145 - Décembre 2023  
[www.biopaysdelaloire.fr](http://www.biopaysdelaloire.fr)

## ÉDITO

Le 14 novembre 2023 a été un jour de manifestation en faveur de la transition agroécologique dans la Politique Agricole Commune. Alors que le projet de loi de finance était en négociation au parlement, la FNAB s'est associée à cette mobilisation pour demander aux parlementaires et aux membres du gouvernement de soutenir massivement l'agriculture biologique, qui est le fer de lance de l'agroécologie française.

### Soutenir la bio dans la durée pour faire la transition agricole

« En France, le meilleur moyen pour faire la transition agroécologique, c'est la bio. Sauf que la PAC ne soutient pas correctement les services écosystémiques rendus par les fermes bio. Avec la baisse de l'écorégime bio, le Ministère de l'Agriculture fait fausse route. On s'éloigne des solutions, alors même que l'urgence climatique est de plus en plus pressante », rappelle Loïc Madeline, secrétaire national aides à la FNAB.

La FNAB enjoint le gouvernement de revaloriser les aides PAC en faveur de la bio :

- en augmentant dès maintenant l'écorégime bio à 145 €/ha au lieu de 92 €/ha ;
- en maintenant les budgets et reliquats de la conversion bio sur des mesures bio uniquement.

### Soutenir les fermes bio pour sortir de l'ornière

Outre la revalorisation de l'écorégime à 145 €/ha, qui est un prérequis pour assurer le déploiement de l'agriculture biologique dans la durée, un soutien conjoncturel des fermes bio en difficulté est nécessaire. D'après les premières estimations, qui méritent d'être consolidées, les impacts de la crise du marché bio en 2023 s'élèvent au moins à 271 millions d'euros.

« Nous appelons les interprofessions à participer au chiffrage des difficultés. Et nous demandons aux parlementaires et au gouvernement de prendre la mesure de la situation ! Il faut accompagner financièrement le secteur bio dans cette période difficile. D'autant plus que pour l'année 2024, les complications ne semblent pas se résorber », remarque Philippe Camburet, président de la FNAB.

La FNAB demande aux parlementaires et au gouvernement de sanctuariser, dans le projet de loi de finances, des budgets pour soutenir les fermes et les filières bio afin de faire face à la crise inflationniste actuelle.

Pour affronter la crise conjoncturelle comme pour soutenir la bio dans la durée, la FNAB plaide pour une PAC et des moyens à la hauteur des besoins de la nécessaire transition agroécologique.

**Loïc Madeline**  
Secrétaire national aides FNAB

## SOMMAIRE

### AIDES

Aides régionales 2024 : tout change (ou presque...) .. p.3

### FILIÈRE BIO

Notifications 2023 : ça ralentit sans reculer ..... p.5

### FILIÈRES ANIMALES

Porc et volailles : deux filières en difficulté ..... p.7

Une rencontre avec Biolait le 20 octobre ..... p.12

### TECHNIQUE

Éleveurs laitiers bio : êtes-vous bien dans votre travail ?..... p.14

### TECHNIQUE

La culture de pleurote : un champignon magique ..... p.16

### TECHNIQUE

Une nouvelle organisation de producteurs qui affleure..... p.17



# AIDES RÉGIONALES 2024 : TOUT CHANGE (OU PRESQUE...)

Le conseil régional est l'autorité de gestion pour les aides à l'installation et les aides aux investissements. Il a poursuivi en 2023 la mise en œuvre de ces dispositifs sur l'ancienne réglementation 2015-2022 pour utiliser l'ensemble des enveloppes restantes. La préparation des nouvelles règles avec les partenaires agricoles s'est donc poursuivie durant l'année 2023, et la finalisation des dispositifs a été connue tardivement. L'ensemble des aides sont dorénavant à demander en ligne sur le site du conseil régional : rubrique mes services / aides aux entreprises / agriculture.

## LA DOTATION JEUNE AGRICULTEUR (DJA -41 ANS) CONSERVE UNE MODULATION BIO

La DJA voit son montant de base passer de 10 000 € dans la programmation qui s'achève à 20 000 € dans la nouvelle réglementation. Le nombre de modulations régionales est réduit à seulement deux engagements possibles, dont la poursuite de la modulation bio, ce qui montre la robustesse de la certification bio par rapport à d'autres certifications (dont HVE). Les nouveaux installés ont donc deux choix possibles pour renforcer le montant de leur DJA : une modulation élevage à 15 000 € et une modulation agriculture biologique à 7 000 €, les deux étant cumulables, soit 42 000 € au maximum de DJA.

## L'ACCÈS AUX MODULATIONS SOUMIS AU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le règlement DJA précise que pour prétendre aux modulations, le chiffre d'affaires annuel du projet devra être supérieur ou égal au microbénéfice agricole en vigueur à la date du dépôt de la demande d'aide (91 900 € en 2023), sur au moins deux des quatre années d'engagement ou sur deux exercices comptables clôturés avant la fin de la période d'engagement (de 4 ans). La CAB a contesté cette condition, qui va écarter la plupart des projets maraîchers de la modulation bio, mais aussi la reprise de fermes d'élevage bio autonomes qui n'ont pas besoin de faire du chiffre pour générer leur revenu. Le conseil régional a répondu qu'il ne souhaitait pas modifier cette condition, mais sera dans l'observation du nombre de projets écartés des modulations.

## UNE FORMATION À LA CRÉATION D'ENTREPRISE OBLIGATOIRE

Cette formation de 6 à 12 jours doit permettre à la personne de finaliser son projet d'installation en agriculture en bénéficiant d'un appui et de le sécuriser sur les différents volets : environnemental, social, économique, climatique, gestion des aléas. Seules deux formations sont actuellement agréées : « paysan créatif », proposée par la CIAP (Coopérative d'installation en agriculture paysanne) sur une durée de 84 h, mais couplée à un engagement en stage dans des fermes sur une durée d'une année ; « création ou reprise d'une entreprise agricole », proposée par la chambre d'agriculture, d'une durée de 42 h (56 h en sociétaire). Cette formation devra avoir été effectuée avant l'installation, sauf pour les dossiers DJA déposés entre le 1er janvier et le 30 juin 2024, pour lesquels la formation devra avoir été réalisée au plus tard 6 mois après le dépôt de la demande d'aide. Le réseau CAB étudie les possibilités de partenariat renforcé avec la CIAP pour mieux accompagner les projets bio.

## UNE « DÉMARCHE DE TRANSITION » OBLIGATOIRE POUR TOUTES LES AIDES DE LA RÉGION

Cette « démarche de transition » sera obligatoire pour la DJA (pas pour l'aide installation +41 ans) et les aides aux investissements (Pcae et transformation à la ferme). Elle consiste à réaliser un autodiagnostic disponible en ligne et à suivre une formation Vivea agréée « démarche de transition », comportant un module d'accompagnement individuel. Pour l'installation, l'étude installation (EI) est considérée comme un autodiagnostic. La formation devra avoir été suivie avant de demander le solde de l'aide. Le réseau CAB est en mesure de proposer ces formations.

## L'AIDE INSTALLATION BIO POUR LES +41 ANS EST POURSUIVIE

La CAB avait obtenu la mise en place de cette aide en 2015. Elle a insisté auprès du conseil régional pour qu'elle soit maintenue et ouverte au-delà de 45 ans. Nous avons obtenu satisfaction, avec une ouverture du dispositif au-delà de 45 ans, jusqu'à 48 ans révolus. Le montant reste à 7 000 €, identique à la modulation bio de la DJA. La demande d'aide se fera dans un premier temps encore sous format papier, sauf pour l'étude installation, qui devra être renseignée en ligne comme pour la DJA. La détention de la capacité professionnelle reste obligatoire (voir le schéma du parcours installation). Ce dispositif +41 ans ne nécessitera pas de suivre la formation à la création d'entreprise.

## AIDE AUX INVESTISSEMENTS DE TRANSFORMATION À LA FERME

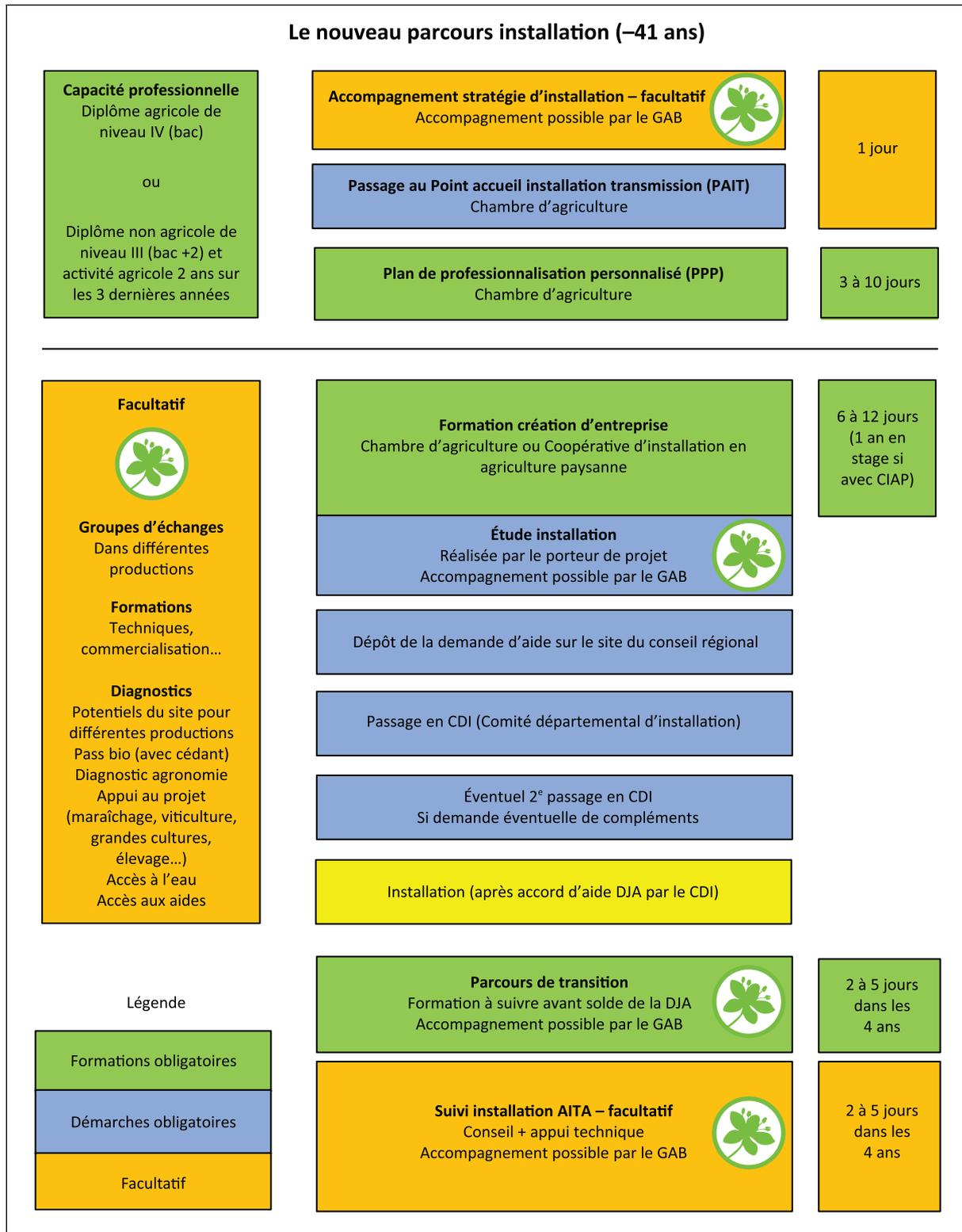
Le dispositif rénové a été voté par le conseil régional en octobre 2023. Les investissements concernés peuvent maintenant avoir été engagés en amont du dépôt de la demande d'aide, dans la limite de 6 mois (180 jours) de rétroactivité à partir de la date de la demande d'aide. Donc, une demande déposée au 1er janvier 2024 pourra concerner des investissements réalisés à partir du 1er juillet 2023. Attention, le programme d'investissement ne devra pas être achevé au moment du dépôt de la demande, il faudra apporter la preuve par un document de type bon de livraison ou facture attestant une date de fin des travaux postérieure à la date de la demande. Le plancher d'investissement passe à 10 000 € au minimum (5 000 € antérieurement) et le plafond est de 200 000 € (400 000 € pour un projet regroupant au moins deux exploitations). Le taux d'aide demeure à 30 % (40 % pour les JA). Les investissements devront obligatoirement inclure un volet transformation à la ferme. Le stockage seul ou la commercialisation seule ne pourront pas être financés. Le conditionnement ou le lavage des fruits et légumes bruts sont pris en compte dans le dispositif Pcae végétal.

## AIDES AUX INVESTISSEMENTS DE PRODUCTION PCAE (PLAN DE COMPÉTITIVITÉ ET D'ADAPTATION DES EXPLOITATIONS AGRICOLES)

Le dispositif PCAE se poursuit avec deux volets, végétal et animal, et deux appels à projets (AAP) par an par volet :

- AAP volet végétal : du 1<sup>er</sup> février au 30 avril 2024, 2<sup>e</sup> AAP au 3<sup>e</sup> trimestre 2024 ;
- AAP volet animal : dates non connues.

Nous apporterons plus de précisions sur l'évolution des dispositifs dans un prochain bulletin.



Patrick Lemarié (CAB Pays de la Loire)  
cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

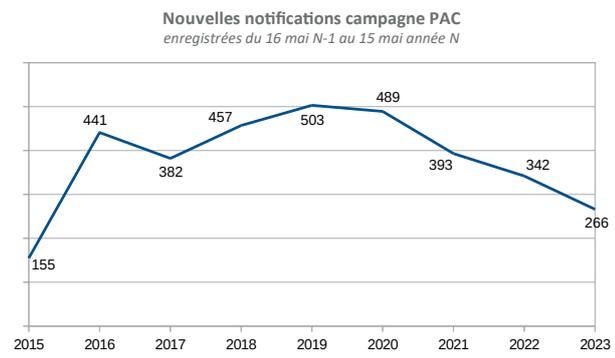
# NOTIFICATIONS 2023 : ÇA RALENTIT SANS RECULER

La grande vague de décertification face aux difficultés rencontrées dans les filières n'a pas eu lieu. Certes, le nombre de cessations d'activité anticipées (avant la retraite) a augmenté, ainsi que le nombre des retours en conventionnel, mais ces mouvements restent d'ampleur modeste. Le baromètre du moral des agriculteurs et agricultrices bio publié par l'Agence bio en septembre montre qu'ils demeurent en majorité optimistes dans l'avenir de la bio.

Sur la base des données de notifications à l'Agence bio. Traitement des données : CAB et chambre d'agriculture

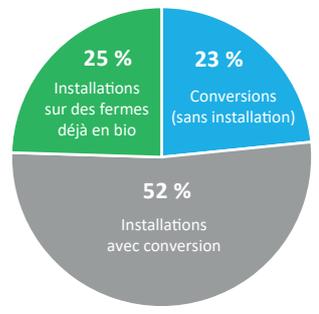
## LES NOUVELLES NOTIFICATIONS EN BAISSÉ DEPUIS 3 ANS

Le nombre de nouvelles notifications a été divisé par deux entre 2019 et 2023. Il reste cependant supérieur aux arrêts de notification, avec un solde positif de + 76 fermes.



77 % des nouvelles notifications sont liées à des installations. 23 % seulement des nouvelles notifications sont issues de conversions sans installation.

Parcours des nouvelles fermes notifiées au 15 mai 2023



2/3 des nouvelles notifications en productions végétales.

Production principale	Reprises de fermes bio	Installations (avec conversion)	Conversions (sans installation)	Total
Légumes	14	49	5	<b>68</b>
Viticulture	6	21	8	<b>35</b>
Grandes cultures	12	12	5	<b>29</b>
PPAM	5	18	4	<b>27</b>
Plants et semences	1	9		<b>10</b>
Fruits	1	7	4	<b>12</b>
Champignons			3	<b>3</b>

1/3 des nouvelles notifications en productions animales.

Les nouvelles notifications en bovins lait ont été particulièrement réduites : 46 encore en 2020, seulement 13 en 2023, dont 5 reprises de fermes déjà en bio.

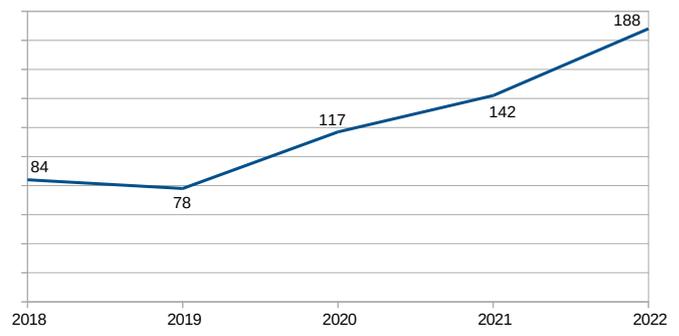
Production principale	Reprises de fermes bio	Installations (avec conversion)	Conversions (sans installation)	Total
Bovins viande	3	7	14	<b>24</b>
Bovins lait	5	1	7	<b>13</b>
Ovins	5	3	2	<b>10</b>
Caprins		1	1	<b>2</b>
Porcs	2			<b>2</b>
Poules pondeuses	3	2		<b>5</b>
Volailles de chair	3			<b>3</b>
Apiculture	1	1	1	<b>3</b>
Équins, lamas		2		<b>2</b>

## 6 % DE DÉCERTIFICATION EN 2022

Les décertifications concernent cependant seulement 6 % des fermes bio de la région. Les raisons sont :

- 28 % pour départ en retraite ;
- 25 % pour arrêt anticipé avant la retraite ;
- 46 % pour retour en conventionnel.

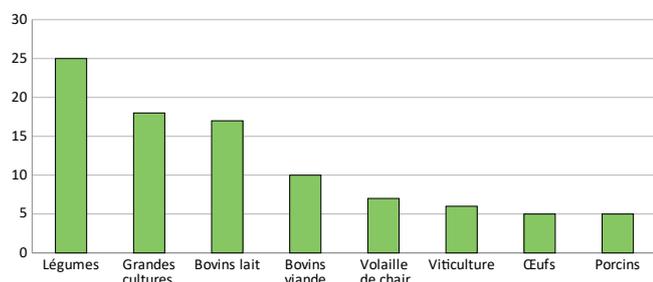
Arrêts de notification liés à des décertifications (hors changement de statut ou d'organisme certificateur)



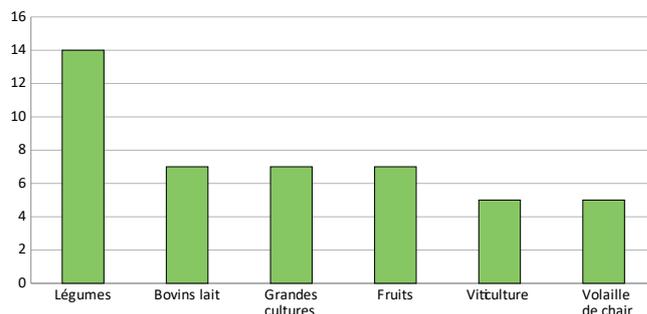
Les retours en conventionnel sont constitués à 55 % de fermes engagées en bio depuis moins de 5 ans qui n'avaient pas encore eu le temps de consolider leur système en bio (manque de résilience).

Les légumes constituent la principale production en réduction d'effectifs cumulés : retours en conventionnel et cessations d'activité.

**Production principale retour en conventionnel**  
(114 fermes)



**Production principale cessation anticipée**  
(63 fermes)



Patrick Lemarié (CAB Pays de la Loire)  
cab.environnement@biopaysdelaloire.fr

## Baromètre de l'Agence bio, septembre 2023

### Des producteurs et productrices toujours motivés :

- 20 % des répondants sur les 60 000 agriculteurs et agricultrices bio ;
- 62 % confiants quant à l'avenir du développement de la bio ;
- 95 % des répondants sont « fiers » d'être AB et 58 % se déclarent « très fiers » ;
- 86 % des répondants déclarent qu'être en bio « contribue à leur bonheur ».

**Les filières lait, poulets, porcs et grandes cultures :** les moins enthousiastes avec un taux d'insatisfaction qui reste cependant très faible.

### Les facteurs qui mettent à mal l'engagement bio sont :

- 50 % : l'absence perçue de soutien ;
- 43 % : la faiblesse de plus-value sur une ou toutes les productions ;
- 38 % : la suppression des aides au maintien, l'alourdissement et l'augmentation des dépenses liées à la production et à la main-d'œuvre.

## Fonds d'urgence : deuxième vague

Ce deuxième fonds d'urgence a été ouvert du 16 août au 29 septembre 2023. Il était basé sur l'exercice clôturé entre le 1<sup>er</sup> juin 2022 et le 31 mai 2023, en référence à la moyenne des deux exercices comptables clôturés entre le 1<sup>er</sup> juin 2018 et le 31 mai 2020, avec :

- une perte d'EBE de 20 % ;
- une perte de trésorerie nette de 20 %.

### Pour les Pays de la Loire :

- 56 demandeurs avaient bénéficié du premier plan pour un montant de 170 311 € ;
- 346 dossiers ont été déposés dans le deuxième plan pour un montant total de 6 755 000 €, comprenant les 170 311 € versés dans le premier plan.

**Par production :** les fermes en bovins lait arrivent en premier (61 dossiers), mais suivies de près par les fermes en

légumes (56), puis en grandes cultures (40), bovins viande (38), volailles (31), polyculture élevage (31), vigne (25), fruits (15), ovins et caprins (14), porcins (11). Les élevages de porcs en grande difficulté sont sous-représentés, empêchés par les périodes d'application. Il s'est également avéré que le critère de trésorerie nette, même si le ministère a proposé, tardivement, d'en assouplir la mise en œuvre, a écarté les fermes qui avaient restreint leurs charges et leurs prélèvements pour passer la période difficile.

### De quels montants ces dossiers seront-ils indemnisés ?

Le montant demandé à l'échelle nationale atteint 99,8 millions d'euros, pour 60 millions d'euros disponibles : le ministère indique donc qu'il devrait appliquer une restriction sur les montants des dossiers déposés. La CAB demande que cette régression ne soit pas linéaire, mais qu'elle se fasse par application d'un plafond de 35 000 €. 38 dossiers déposés dépassent en effet 35 000 € de demande d'aide dans les Pays de la Loire, dont 5 à plus de 100 000 € ! Les arbitrages nationaux seront connus en décembre.

# PORC ET VOLAILLES : DEUX FILIÈRES EN DIFFICULTÉ

Depuis plus de deux ans, l'agriculture biologique connaît une situation compliquée en matière de dynamique de consommation. La CAB a organisé plusieurs événements en septembre pour échanger sur la conjoncture de certaines filières animales bio et mettre en place des actions pour soutenir celles-ci. D'autres rencontres sont programmées d'ici la fin de l'année. Des marches de progrès sont à regarder du côté de la restauration hors domicile. Des actions sont à mener autour de la réglementation, le soutien aux fermes, le plaidoyer, la communication, la distribution et les aides.

## RENCONTRE LE 29 SEPTEMBRE EN VOLAILLE BIO ET EN PORC BIO

Le 29 septembre, deux rencontres régionales ont eu lieu, en volaille bio et en porc bio, avec différents acteurs de la filière volaille bio (de l'alimentation animale à la distribution) ainsi que des représentants de la région, de la DRAAF, des OC, de l'INAO, de l'ITAB et de la chambre d'agriculture. Ces deux réunions ont été l'occasion de traiter plusieurs sujets : conjoncture nationale et régionale, réglementation, politiques publiques, expérimentations, communication. Un temps était prévu pour travailler un plan d'action 2023-2024. 26 personnes étaient présentes pour la rencontre volaille et 24 pour le porc.



Rencontre régionale volaille bio

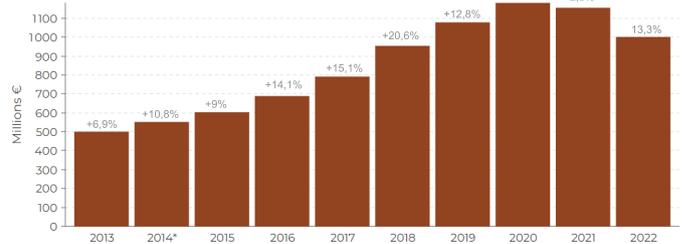


Rencontre régionale porc bio

## UNE DIMINUTION DES VENTES DE VIANDES BIO DEPUIS 2021

La consommation de viandes bio entre 2021 et 2022 a diminué de 13,3 %. Pour l'ensemble des catégories de produits, les ventes baissent davantage en bio qu'en conventionnel. Ce sont les produits frais non laitiers (notamment viande, charcuterie), la crèmerie (œufs, produits laitiers) qui sont les plus impactés.

Évolution des ventes de viandes bio



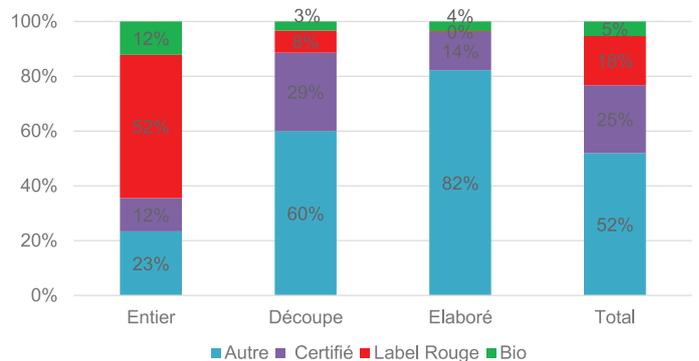
(Agence bio 2023)

La tendance de consommation se poursuit en 2023 avec un pouvoir d'achat qui s'amenuise, une contraction des références en magasin. La grande distribution ne joue pas le jeu du soutien des produits bio, elle s'oriente plutôt vers les premiers prix pour écouler des volumes.

## LA PROGRESSION DES VOLAILLES DE CHAIR AU RALENTI

Même si la France est le premier producteur de poulets bio de l'Union européenne, elle connaît une diminution des abattages entre 2021 et 2022 : 1,2 % des abattages de volailles (-0,4 point par rapport à 2021) et 1,5 % des abattages de poulets (-0,5 point par rapport à 2021). Le poulet prêt à cuire est le moteur de la bio en volaille de chair, mais il est moins consommé. La tendance est à une progression du poulet découpé et élaboré. Qui dit plus élaboré dit plus cher au kilogramme.

Segmentation des achats de poulets par les ménages en 2022 en fonction du mode de production et de présentation (en volume)



(ITAVI, Kantar World Panel, 2022)

Les 6 premiers mois de l'année 2023 voient se poursuivre une tendance baissière. La volaille entière bio subit une baisse de consommation de -12 % en volume (contre -1,20 % en Label rouge). En revanche, la bio connaît une inflation moins importante que les autres segments (près de 10 % pour la bio, contre plus de 17 % en poulet standard).

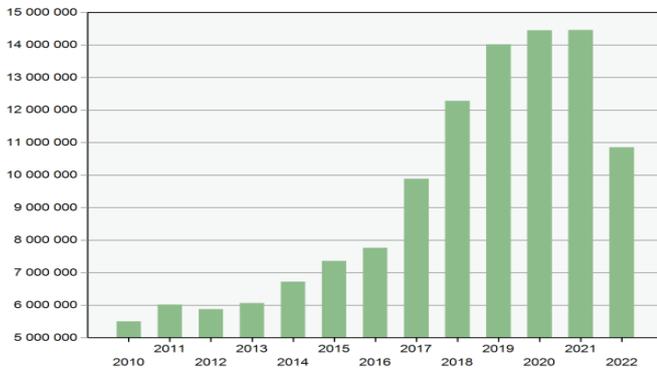
## DES ÉCARTS DE PRIX TRÈS IMPORTANTS EN POULET

Il y a un effet défavorable du coefficient multiplicateur du calcul des marges des distributeurs. Nous pouvons constater des écarts significatifs : de 8 €/kg pour un filet de poulet standard à 30 €/kg pour un filet de poulet Label rouge et 45 €/kg pour un filet de poulet bio. Concernant le poulet prêt à cuire (PAC), les prix consommateur entre le poulet PAC conventionnel, Label rouge et biologique en GMS et hard discount sont respectivement de 4 €/kg, 6,50 €/kg et 11,50 €/kg.

## UNE PRODUCTION NATIONALE EN CHUTE DEPUIS 2022

En 2022, la production nationale a connu une chute de -26 % de mise en place de volaille bio liée à l'influenza aviaire. Les régions les plus touchées par cette épizootie sont les plus productrices en volaille bio, dont les Pays de la Loire (première région productrice en France). De plus, le marché a été aussi à la traîne.

Évolution des mises en place de poulets bio



(SYNALAF, 2022)

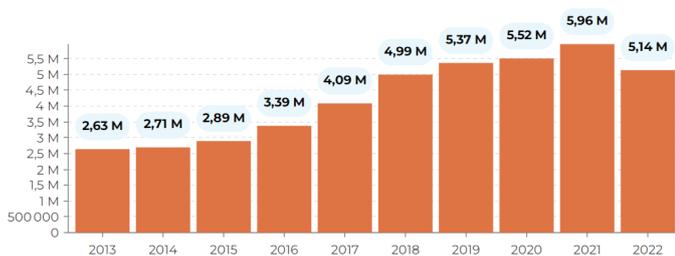
En 2023, les tendances à la baisse continuent, mais de façon moindre. Une comparaison des 7 premiers mois entre 2022 et 2023 montre une diminution de 12 %.

## UNE PRODUCTION RÉGIONALE DE VOLAILLE DE CHAIR EN DIMINUTION ENTRE 2021 ET 2022

La grippe aviaire a eu un impact très important en Pays de la Loire sur la production de volaille bio et non bio. En 2022, nous dénombrons 245 élevages en volaille de chair bio. Ceux-ci représentaient 9,3 % des effectifs totaux en volaille de chair ligériens. 7 fermes se sont décertifiées, 5 fermes ont procédé à un arrêt anticipé de l'activité et 3 fermes ont repris un atelier volaille de chair bio.

Le profil des fermes était de 19 000 volailles produites en moyenne par ferme. 34 % des fermes ont moins de 8 000 volailles de chair (orientation vers le circuit court) et 66 % des fermes en ont plus de 8 000 (orientation vers la filière longue).

Évolution de la production de volailles de chair bio en Pays de la Loire

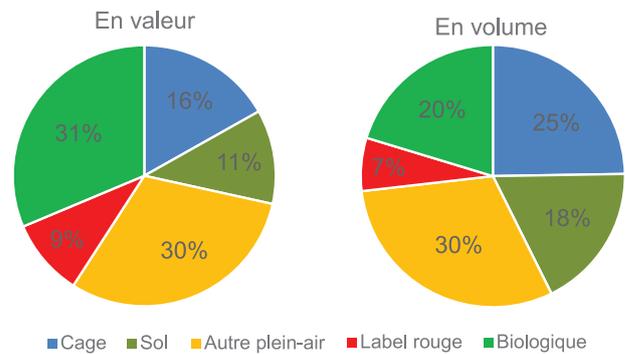


(Agence bio 2023)

## ŒUFS BIOLOGIQUES : UNE SITUATION SIMILAIRE

La part de l'œuf bio représentait en 2021 31 % du marché global de l'œuf en valeur et 20 % en volume. En 2022, les ventes d'œufs bio ont connu une régression de 5,8 % par rapport à 2021 et le prix de l'œuf a augmenté de 7 % (0,83 €/œuf). Depuis le début de l'année 2023, ces mêmes ventes ont diminué de près de 7 % par rapport à 2022.

Segmentation des ventes en GMS auprès des ménages français en 2021 selon le Census IRI

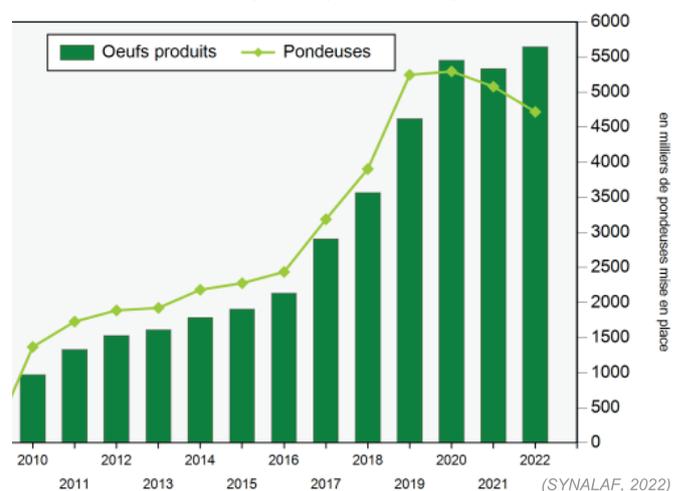


## UNE BAISSÉ DES MISES EN PLACE DES POULES PONDEUSES BIO

En 2022 on dénombrait 2 757 exploitations (+2,7 % par rapport à 2021). Le nombre de mises en place était de 4,7 millions de pondeuses, soit -7,1 % par rapport à 2021 avec un volume de 1,6 milliard d'œufs produits (+5,5 % par rapport à 2021).

Au cours du premier semestre 2023, les mises en place de pondeuses bio ont baissé de 6,5 % par rapport à 2022 et la production d'œufs bio a diminué de 11,3 % par rapport à 2022.

Évolution des mises en place de poules et de la production d'œufs bio



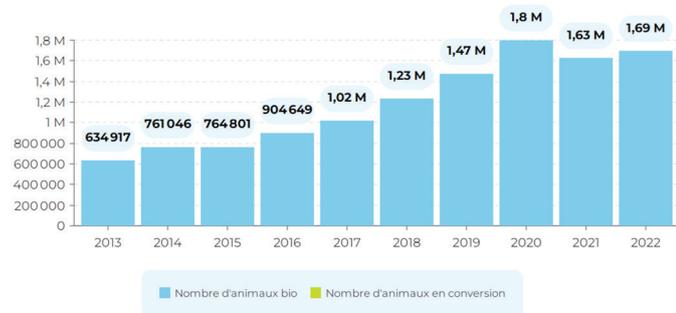
(SYNALAF, 2022)

## UNE PRODUCTION RÉGIONALE EN POULES PONDEUSES STABILISÉE ENTRE 2021 ET 2022

La production en poules pondeuses bio a été moins impactée par la grippe aviaire que la volaille de chair. On comptabilisait, en 2022, 337 fermes en poules pondeuses bio. Ce chiffre représente 33 % des élevages de poules dans la région. Il y a eu 3 reprises, 2 installations et 1 arrêt d'atelier.

La moyenne par élevage est de 5 000 poules pondeuses. 38 % de ces élevages ont moins de 1 000 poules pondeuses en production par an (orientation vers le circuit court) et 54 % en ont plus de 4 000 (orientation vers la filière longue).

Évolution de la production en poules pondeuses bio en Pays de la Loire



(Agence bio 2023)

## DES PISTES D'ACTION EN VOLAILLE BIO

Les participants à la rencontre régionale volaille bio ont dégagé plusieurs pistes d'action réparties en quatre axes : conjoncture, fermes, aides publiques et communication.

### Conjoncture

- Rendre plus accessibles les produits bio auprès des consommateurs. Une loi qui encadre mieux les marges des distributeurs (en attente du rapport). Plaidoyer auprès des parlementaires.

### Fermes

- Accompagnement des éleveurs et éleveuses sur le plan financier, technique, psychique...
- Donner des perspectives en continuant à faire de la recherche et du développement.
- Diversification des débouchés (circuits courts).
- Agilité réglementaire (évolution de l'interprétation du guide de lecture sur la non-mixité en aviculture).

### Aides publiques

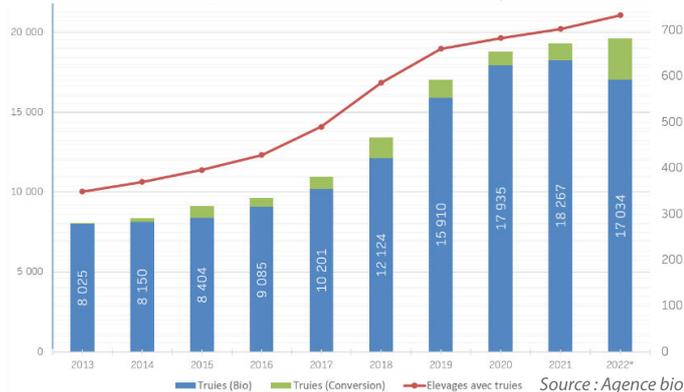
- Une TVA différenciée pour la bio (car bénéfiques pour l'environnement, la biodiversité, la santé...).
- Crédit d'impôt.

### Communication

- Communication sur les aménités de la bio (environnement, santé, bien-être animal, biodiversité...).
- Expliquer le prix du bio avec ses bénéfices.

## UNE STABILITÉ DE LA PRODUCTION DE PORC BIO À L'ÉCHELLE NATIONALE

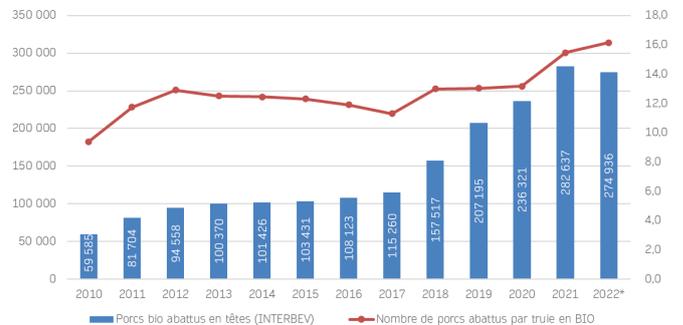
Évolution du cheptel de truies et du nombre d'élevages avec truies



Source : Agence bio

On observe une baisse du cheptel de truies certifiées bio en 2022 liée à une régulation mise en place par les groupements. Des corrections sont en cours concernant le nombre de truies en conversion.

Évolution du nombre de porcs biologiques abattus en têtes et par truie élevée en bio



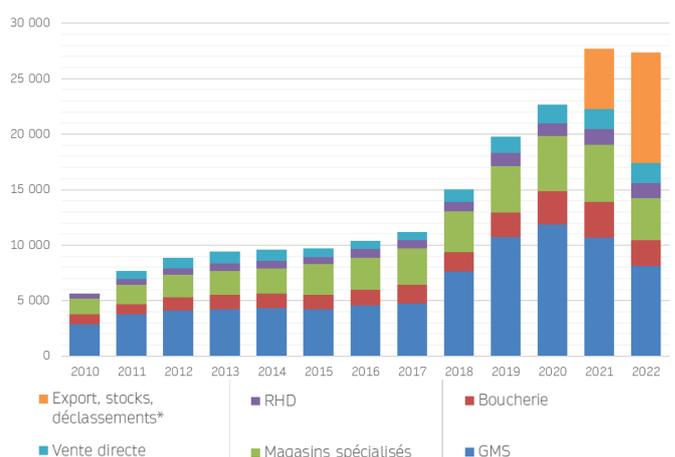
Sources : Inaporc et Interbev

Les porcs charcutiers connaissent aussi une petite baisse. Le nombre d'élevages est quant à lui en légère augmentation. Les abattages ont été stables entre 2021 et 2022. On observe une légère diminution dans les abattoirs en filière longue, et une petite progression dans les abattoirs à taille modeste (vente directe).

Des efforts de régulation très importants ont été réalisés par une partie des opérateurs : les anticipations d'arrêts planifiés (départs à la retraite) ont permis une baisse de 10 à 15 % des volumes de porc, couplées à des quotas pour diminuer la production de 20 à 25 %. Ces différentes démarches ont amené à une baisse instantanée d'environ 35 % du volume de production.

## DES DÉBOUCHÉS QUI COINCENT

Évolution des principaux débouchés de la viande de porc biologique

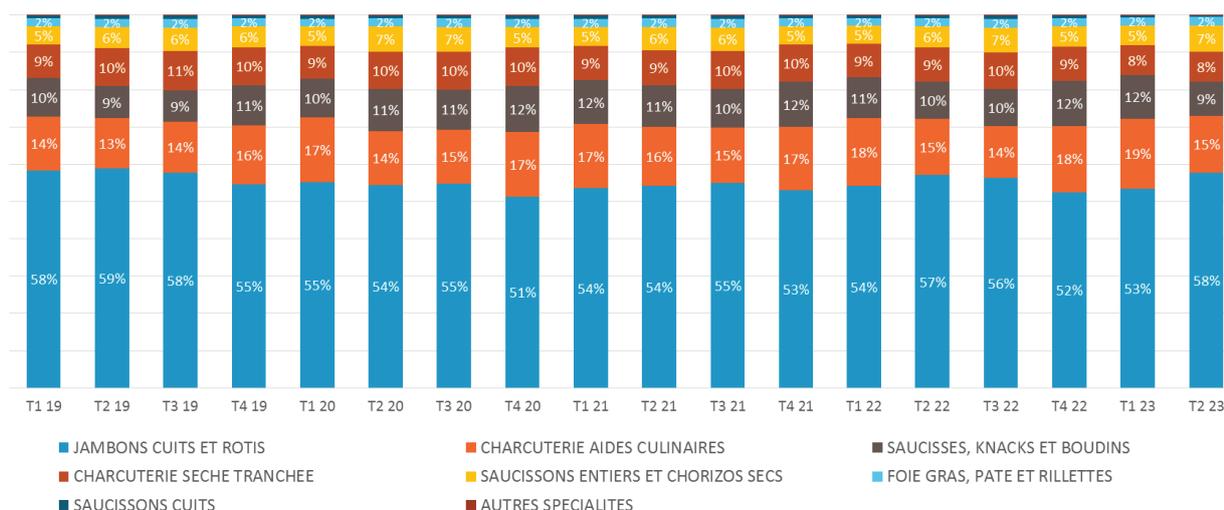


Sources : Inaporc et Interbev

En 2022, le premier débouché des porcs bio (environ 35 %) est le surplus (déclassement, stocks et export). Il y a un déséquilibre entre l'offre et la demande. On constate une baisse en boucherie, GMS et magasins spécialisés. La RHD reste dynamique et la vente directe est stable. Les importations se maintiennent : 25 % pour la charcuterie et 10 % pour tous les volumes.

La vente de produits de charcuterie bio en GMS et libre-service (moitié du marché du porc bio) représente 1,3 % du marché global.

Poids en valeur des segments : charcuterie 100 % bio (HM + SM + proxi + drive)



En valeur, ces ventes ont diminué de 18 % en 2023 par rapport à 2022 et en volume elles ont baissé de 24 %. On constate une baisse assez régulière de la consommation depuis 2019.

Le jambon représente 60 % et les lardons 15 %. Le marché a du mal à valoriser le rôti et le carré.

Le marché reste baissier, il est donc nécessaire de rester très vigilant pour adapter l'offre à la demande.

La dérogation pour l'utilisation de nitrites (jambon cru et rosette) doit prendre fin. Il est difficile de quantifier l'impact, surtout pour les petites structures ou pour les structures où la part du bio est faible.

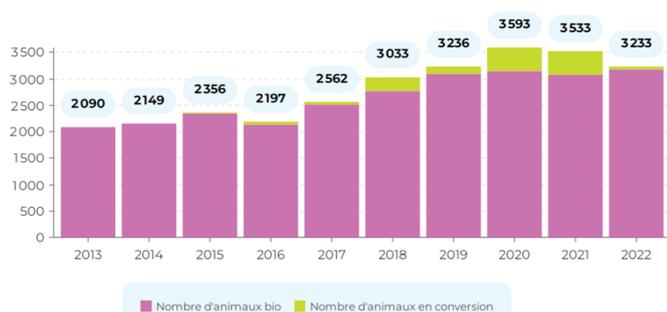
### DES DIFFÉRENTIELS DE PRIX IMPORTANTS ENTRE BIO ET NON BIO

Le consommateur est réticent pour les viandes chères, et il y a un gros différentiel de prix entre porc conventionnel et bio (moins de 20 €/kg en jambon conventionnel, de 28 à 35 €/kg en marque de distributeur bio et de 40 à 60 €/kg en marque nationale sous label bio). De plus, l'inflation a accentué la décroissance de la consommation (chute du panier alimentaire).

Les consommateurs n'ont plus connaissance de ce qu'il y a derrière le label bio. Une enquête montre que 60 % des consommateurs ont arrêté d'acheter des produits bio en raison du prix (les produits bio sont trop chers par rapport aux avantages).

### UNE BAISSÉ DE LA PRODUCTION RÉGIONALE

Évolution de la production de truies bio en Pays de la Loire



Source : Agence bio

Les Pays de la Loire sont la première région productrice de porc bio en 2022. On comptabilise, en 2022, 3 233 truies. Ce nombre correspond à 2,8 % des effectifs de truies de la région. On dénombre 73 élevages naisseurs et engraisseurs, 10 élevages naisseurs simples.

Le profil des élevages est le suivant : 38 truies en moyenne par élevage, 55 % des fermes naisseuses ont 30 truies ou moins (orientation vers le circuit court) et 45 % des fermes naisseuses ont plus de 30 truies (orientation vers la filière longue).

Les élevages engraisseurs ont représenté 55 691 porcs engraisés pour 141 élevages (dont 83 naisseurs et engraisseurs, et 58 engraisseurs simples). Une majorité des fermes sont en circuits courts : 72 % comptabilisent moins de 501 porcs, avec un total de 8 566 porcs, et 28 % des fermes engraisent entre 501 et 3 000 porcs (orientation vers la filière longue), ce qui représente 46 825 porcs.

### L'ÉVOLUTION DES ARRÊTS EN BIO ENTRE 2022 ET 2023

Les fermes qui arrêtent totalement l'activité bio ne sont pas majoritaires. Dans la plupart des cas, les fermes restent en bio, mais arrêtent l'atelier porc. Nous avons du mal à quantifier les surfaces que cela représente. Les arrêts sont sûrement sous-estimés dans les chiffres présentés dans l'Observatoire régional de l'agriculture biologique (entre mai 2022 et mai 2023, seulement 1 arrêt anticipé de l'activité principale en porc).

Il y a une crainte par rapport à la réglementation concernant la couverture des bâtiments (mise aux normes). Les éleveurs et les éleveuses bio ne pourront pas investir dans ces mises aux normes, ils doivent déjà se remettre économiquement (reconstituer la trésorerie pour pouvoir investir). Le prix de l'aliment (+180 € depuis 2021) est en baisse actuellement. On récupère au fur et à mesure, mais on ne récupèrera jamais la hausse de 2021.

### PLUSIEURS AXES D'ACTION POUR LA FILIÈRE PORC BIO

Les participants à la rencontre régionale porc bio ont dégagé plusieurs pistes d'action réparties en cinq axes : réglementation, plaidoyer, communication, distribution et aides.

## Réglementation

- Demander un report de dates de mises aux normes des bâtiments (découverte) d'au moins deux ans (les éleveurs n'ont pas la trésorerie pour faire rapidement les investissements). Pour cela il faut construire un dossier avec des arguments afin qu'il soit traité par l'INAO lors d'une commission.

- CEBIO : demander aux OC de faire remonter le nombre de fermes concernées par les avertissements qui perdraient leur certification au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

- À court terme : demander à l'INAO de ne pas déclasser l'année prochaine, mais plutôt de remettre un avertissement pour laisser le temps de construire un dossier pour demander un report de la mise aux normes découverte.

## Communication

- Communication auprès des élus parlementaires avec argumentaire de Forébio. Chercher le nombre d'emplois/fermes que représente la filière porc bio.

- Spot de pub TV par Interbio PDL pour les produits bio de la région, financement régional et mention #Bioréflexe.

- Courrier aux départements et régions pour soutenir la filière et en respectant la loi Egalim en introduisant le porc bio dans la restauration collective. Cosigné par différents acteurs de la filière. Remarque : du porc bio une fois par mois en restauration collective suffirait pour écouler les stocks.

Depuis la rencontre, un courrier a été envoyé le 15 novembre à l'INAO, cosigné par plusieurs structures (FNAB, Forébio, chambre d'agriculture, Coopération agricole et Synabio), afin de demander un délai supplémentaire concernant les aménagements des bâtiments de porcs bio.

## UN COURRIER COLLECTIF ENVOYÉ AU CONSEIL RÉGIONAL

À la suite des deux rencontres, un courrier collectif a été adressé au conseil régional pour faire respecter la loi Egalim dans les lycées. Les signataires sont les suivants : E'Bio, Comptoir des viandes bio, Bio direct, Terrena, Bodin, Mercier, CIAB, Savic-Freslon, Loué, Biolait, Manger bio, Interbio et la CAB. La région a envoyé une réponse. Elle va mesurer la possibilité d'une inter-

## Plaidoyer

- Partage d'arguments entre les différents acteurs de la filière pour peser dans les choix politiques : acteurs de la restauration collective, de la distribution...

## Distribution

- Marge en GMS exorbitante.

- Étiquette avec transparence sur les marges ?

- Encadrement des marges : inviter la grande distribution lors d'une prochaine réunion régionale.

- Opération coup de poing à prix coûtant pour vendre les morceaux en stock les plus difficiles à vendre (rôti...).

- Animations dans les magasins.

## Aides

- Demander au moins 30 millions d'euros pour couvrir les pertes des opérateurs et des éleveurs et éleveuses.

vention régionale auprès de nos lycées. Une rencontre devrait avoir lieu prochainement avec les cosignataires.



Objet : Soutenir les filières biologiques des Pays de Loire par la commande publique en restauration collective

Madame la Présidente,

Les filières bio des Pays de la Loire tiennent une place importante dans le paysage agricole avec en 2022 12,7 % de part des surfaces bio dans la surface agricole régionale, 4 333 fermes engagées en bio et 16,2 % la part des fermes de la région engagées en bio. Notre région se situe à la 1<sup>ère</sup> place en France pour l'élevage laitier et la volaille de chair, en 2<sup>ème</sup> position pour les poules pondeuses et 3<sup>ème</sup> région française productrice en porc et bovin allaitant. Un nombre important d'opérateurs de l'aval est également engagé en bio, avec plus de 2100 entreprises. Notre région Pays de la Loire est donc leader sur l'agriculture biologique avec des filières structurées et organisées de la ferme à l'assiette.

Malgré notre écoute attentive du consommateur, malgré l'engagement des acteurs, malgré l'implication financière des pouvoirs publics et de ses différents plans de soutien et de promotion, malgré la robustesse de nos filières bâties de longue date, la situation économique de la filière bio s'est considérablement dégradée depuis 2021. Les raisons sont simples : une production toujours en progression (même si elle se fait à un rythme ralenti depuis 2022) et un recul sensible des ventes en grandes et moyennes surfaces et magasins spécialisés, amorcé dès 2021, et s'accroissant nettement en 2022 sous le coup de l'inflation galopante. L'espoir né d'une demande en théorie stimulée par la mise en œuvre de la loi Egalim (20 % de bio au 1<sup>er</sup> janvier 2022 en restauration collective) a rapidement fait face à la réalité brutale de la commande publique : seulement 7 % des achats 2022. En conséquence depuis le début de l'année, une partie des produits bio est déclassée en conventionnel. Les cessations d'activité en production bio ont progressé : elles devraient dépasser les 6 % en 2023 pour les Pays de la Loire.

En Pays de la Loire, la situation est à l'image de la France. Toute la bonne volonté des producteurs et des entreprises de l'aval n'aura donc pas suffi. La crise que nous vivons risque véritablement, si rien n'est fait, de déboucher sur une modification substantielle du paysage agricole régional et des équilibres économiques afférents. Elle fait peser sur notre territoire l'ombre d'une crise structurelle majeure. Des collectivités, trop rares, ont pourtant relevé avec succès ce défi. Des villes comme Cordemais (+50 % bio en restauration collective), le Plessis Grammoire (+42 %), Ecuillé (+30 %) non seulement maintiennent leurs engagements mais augmentent leurs objectifs pour 2024. C'est donc possible !

Acteurs des filières bio en Pays de la Loire, nous pouvons vous accompagner pour créer cette dynamique et maintenir des emplois, des fermes bio et un accès à une alimentation saine pour nos enfants. Nous avons des volumes, des produits et de la logistique pour approvisionner les restaurants scolaires des lycées : il ne manque que des commandes et des décisions politiques pour lancer une vraie dynamique commerciale. Pour prendre exemple de la production porcine bio, il suffirait d'un repas par mois pour écouler l'ensemble des volumes à la congélation.

# UNE RENCONTRE AVEC BIOLAIT LE 20 OCTOBRE

Une rencontre a eu lieu avec une partie des membres du conseil d'administration de Biolait et les structures du réseau FNAB ouest (Bretagne, Normandie et Pays de la Loire). Lors de cette réunion, plusieurs points ont été abordés : la présentation de Biolait, la conjoncture et la situation de la filière de Biolait, les travaux engagés sur les programmes opérationnels, les aides d'urgence à la bio, l'installation et la transmission, et Lait bio de France.



Rencontre entre administrateurs Biolait et représentants du réseau FNAB Ouest (Bio en Normandie, FRAB Bretagne et CAB)

## AUJOURD'HUI C'EST QUOI BIOLAIT ?

Le volume collecté est de 300 millions de litres de lait bio, ce qui représente 25 % du volume national. 30 % des fermes laitières bio de France adhèrent à Biolait, c'est-à-dire 1 300 fermes. Biolait emploie 100 salariés, dont 40 chauffeurs et 15 conseillers techniques.

Un cahier des charges spécifique existe avec 250 jours de pâturage, 1 ha de prairie par vache laitière, des fermes 100 % bio, une alimentation 100 % française avec 25 vaches par travailleur.

Il existe un fort lien avec le terrain, avec trois réunions de secteur par an avec les adhérents (x 35 secteurs). Une ferme vaut une voix à l'AG.

Les cinq messages principaux pour les axes de travail de Biolait sont : mettre en valeur la place de l'élevage, maintenir les fermes en bio, mettre en place des programmes opérationnels en élevage, communiquer sur l'AB, renouveler les générations.

## DIFFICILE DE SE PROJETER

La consommation ne reprend pas. Les négociations restent musclées. Le marché devient particulièrement complexe à analyser. La cohérence entre offre et demande est déstabilisée, le

marché envoie des signaux très contradictoires. Les contrats longs n'existent plus, les contrats courts sont légion. La souplesse dont fait preuve Biolait est de proposer du lait bio et du lait conventionnel sous cahier des charges (lait de pâturage, lait sans OGM, autres...).

La clientèle de Biolait est de plus en plus attentive au sujet du carbone. Certains sont proactifs, d'autres cherchent à répondre à une nouvelle attente du consommateur.

## DES PROGRAMMES OPÉRATIONNELS POUR ANTICIPER

Les programmes opérationnels (PO) sont des projets d'entreprise établis sur 3 à 7 ans destinés à assurer la concentration de l'offre et la mise en marché des produits, stimuler la recherche et la mise au point de méthodes de production durables, innovantes et compétitives, atténuer le réchauffement climatique, et œuvrer à l'adaptation des producteurs aux effets de celui-ci (source : FranceAgriMer). Ces PO sont mobilisables par les organisations de producteurs reconnues et les AOP (associations d'organisations de producteurs). Cet outil, qui se présente comme un soutien financier, permet de travailler, au sein d'une filière, différentes thématiques : planification, organisation de la production, compétitivité de long terme, valeur et qualité commerciale des produits, amélioration de la consommation, etc.

En France, le cadre permettant de mobiliser des PO en filière laitière n'est pas instauré. L'Europe a prévu les réglementations adéquates, mais pour les rendre accessibles en lait (comme c'est déjà le cas en fruits et légumes), il est nécessaire que la France révise sa version du PSN (plan stratégique national) et édicte des décrets d'application nationaux.

Biolait a démarré des négociations au ministère en se faisant accompagner par les OP lait Poplait et France OP lait. Les négociations pour le PSN s'ouvriront à présent en 2025. Biolait et le réseau FNAB ouest partagent la même analyse : Biolait aura besoin d'appui sur ce dossier et il est nécessaire d'y aller de front à plusieurs organisations. Une collaboration FNAB-Biolait (Forébio/Lait bio de France) est indispensable.

### L'AIDE D'URGENCE

Les critères de cette aide d'urgence ont été excluants alors que la filière lait bio sera fortement impactée en 2024. En Pays de la Loire, il y a eu 346 demandes au total pour 61 fermes en lait. Le niveau de demande a atteint 100 millions d'euros, mais l'enveloppe disponible n'est que de 60 millions d'euros. La CAB Pays de la Loire a défini sa position à ce sujet : l'insuffisance de l'enveloppe ne doit pas impacter les fermes ayant fait les demandes les plus faibles (prévoir un plafonnement de l'aide). La FNAB est vigilante à ce que l'aide implique une obligation de rester en bio si elle est perçue. Forébio, le Synabio, des parlementaires de gauche et d'autres organisations portent un message commun de demande de soutien économique aux filières biologiques : 270 millions d'euros, dont 70 millions d'euros pour le lait.

### INSTALLATION ET TRANSMISSION : UN ENJEU ESSENTIEL POUR LE MAINTIEN DES FERMES BIO

35 à 40 % des installations aidées dans l'Ouest sont des installations en AB. Biolait indique de son côté un renouvellement sur 50 % des fermes adhérentes environ. De plus, on observe une migration des installations vers le nord de la France.

Les structures bio de l'Ouest mènent actuellement un travail pour rédiger un argumentaire pour les banques, car certaines banques ne souhaitent pas prêter à des fermes biologiques.

### LAIT BIO DE FRANCE

Lait bio de France est une fédération des OP de lait bio de France. Cette association en dormance est la forme la plus adaptée pour porter la voix et les démarches des OP de lait bio tout en restant apolitiques et non affiliées à un syndicat. Cette fédération est actuellement sous-utilisée. Le réseau bio reçoit des sollicitations isolées de la part de ses adhérents, et les administrateurs de nos structures se questionnent : qu'en est-il de Lait bio de France ? Où en sont ses chantiers ? Comment cela progresse-t-il après les dernières rencontres (notamment à La terre est notre métier en 2022) ?

Biolait confirme l'intérêt de Lait bio de France et son implication dans la fédération des OP de lait bio, à condition que chaque membre soit moteur du collectif. Cette potentielle AOP est le canal idéal pour des chantiers comme celui des programmes opérationnels en lait.



## Rencontre régionale lait bio

7 décembre 2023 à Angers

Dans le cadre de l'appel à projets filières bio du conseil régional des Pays de la Loire, une rencontre lait bio est programmée le 7 décembre 2023 à Angers.

Pour cette réunion, plusieurs acteurs seront conviés : la région, la DRAAF, les opérateurs économiques, les organisations de producteurs, Interbio Pays de la Loire, le CIL Ouest, les organismes certificateurs, les organismes de développement agricole, les enseignants, l'INAO et le réseau CAB Pays de la Loire.

Cette rencontre regroupera à la fois des interventions de chercheurs (Marc Benoit : « quel élevage pour une agriculture durable et adaptée au contexte énergétique à venir ? » ; Valentin Bellassen : « multiperformance de l'agriculture biologique, côté producteurs et côté consommateurs ») et des temps de travail autour de l'installation/transmission, de l'attractivité du métier d'éleveur laitier bio et du marché. La fin de la rencontre devrait aboutir à des pistes d'action pour 2024-2026.

Anne Uzureau (CAB Pays de la Loire)  
cab.productions@biopaysdelaloire.fr



# ÉLEVEURS LAITIERS BIO : ÊTES-VOUS BIEN DANS VOTRE TRAVAIL ?

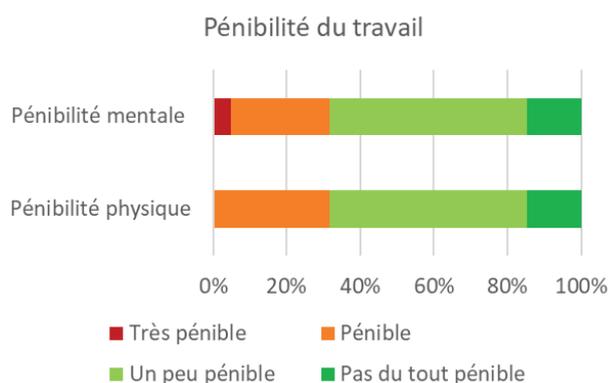
La thématique du bien-être est devenue une préoccupation centrale pour les éleveurs-euses avec une attention particulière portée aux animaux. Cependant, le bien-être des éleveurs et éleveuses est, lui, souvent négligé. Ainsi dans le cadre des référentiels lait réalisés par le GAB, une étude sur les conditions de travail et le bien-être des agriculteurs-trices laitiers-ères a été menée sur l'ensemble des fermes participantes.

## BIEN-ÊTRE ET CONDITIONS DE TRAVAIL

Le bien-être peut être défini comme un état de satisfaction, d'épanouissement et de bonne santé tant sur le plan physique, mental, émotionnel que social. Il est propre à chacun et prend place dans divers aspects de la vie, notamment le travail. Défini par l'OMS, le bien-être au travail est un état qui se manifeste lorsque les compétences, les besoins et les aspirations du travailleur sont en accord avec les contraintes, les défis et les possibilités du milieu de travail. C'est un équilibre positif entre ce que souhaite une personne et ce que le travail peut lui apporter. Les conditions de travail, quant à elles, recouvrent les aspects matériels (contraintes physiques, moyens, conditions sanitaires), organisationnels (temps de travail, rythme de travail, autonomie, etc.) et psychosociaux (relations avec les clients, la hiérarchie et les collègues, sentiment d'utilité, etc.) dans lesquels est exercée l'activité professionnelle.

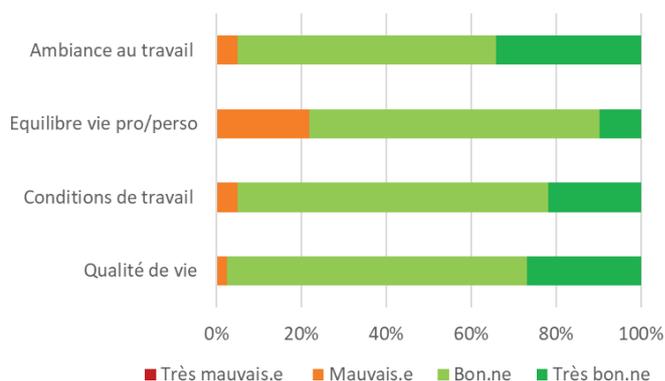
## SYNTHÈSE DES RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE

Dans l'enquête réalisée, 58 % des éleveurs-euses considèrent leur métier peu ou pas pénible, tant sur le plan physique que mental. Au contraire, 32 % des personnes interrogées trouvent leur travail trop stressant. Afin de répondre à cette problématique, la totalité des éleveurs-euses déclarent avoir adapté et aménagé leur système.



La qualité de vie au travail perçue par chacun est bonne, voire très bonne en ce qui concerne l'ambiance, les conditions de travail et la qualité de vie personnelle permise par le travail. Cependant, l'équilibre vie professionnelle/vie personnelle n'est pas satisfaisant pour 22 % des personnes interrogées. Ce manque d'équilibre est dû en grande partie à la difficulté de « se couper » du travail. 30 % estiment ne jamais réussir à déconnecter, même en vacances.

Perception de la qualité de vie au travail



## LES COMPOSANTES DU BIEN-ÊTRE

Le métier d'éleveur est décrit par la plupart des personnes interrogées comme un métier épanouissant, apprécié pour la variété du travail et la liberté organisationnelle qu'il apporte, mais également comme un métier exigeant et prenant.

Être bien dans sa ferme et son travail repose sur trois composantes principales :

- **l'environnement social**, avec les notions d'intégration dans le territoire, de ne pas se sentir isolé, de pouvoir travailler en collectif, d'avoir la main-d'œuvre nécessaire ;
- **la charge et l'environnement de travail** : ne pas se retrouver dans des situations de surmenage et de fatigue prolongée, avoir la possibilité de couper avec la ferme, prendre des vacances, avoir un système de production adapté ;
- **le contexte et les facteurs externes à la ferme** : la conjoncture de la bio et du lait bio, les problématiques liées au climat et à la météo, la reconnaissance et la considération de la société.

Lorsqu'une ou plusieurs de ces composantes n'est pas satisfaisante, l'éleveur-euse peut se retrouver dans une situation de mal-être. Les causes sont variables, mais les plus récurrentes sont : le manque de main-d'œuvre, un outil de production mal aménagé, voire inadapté, ainsi que les enjeux et incertitudes face au climat. Afin d'atténuer ces problématiques ou d'y remédier, de nombreux aménagements et adaptations sont réalisés dans les fermes.

## AMÉNAGEMENTS ET ADAPTATIONS

Chaque système et chaque éleveur-euse est unique, il n'existe donc pas de modèle parfait applicable partout. Cependant, certains aménagements ou adaptations tendent à apporter du

confort au plus grand nombre. Ils sont réalisés principalement dans l'objectif de limiter la pénibilité physique et mentale du travail, ainsi que de réduire le temps et la charge de travail. On peut les diviser en trois aspects : la gestion du troupeau, le volet social, et les outils de production.

Pour la gestion du troupeau, les adaptations les plus récurrentes concernent l'alimentation des jeunes, avec l'utilisation de vaches nourrices, et la pratique de la monotraite. Le groupement des vêlages, la reproduction par monte naturelle ou encore l'automatisation ou l'uniformisation de l'alimentation sont d'autres leviers disponibles pour réduire la pénibilité et la charge de travail.

Concernant l'aspect social, les aménagements réalisés portent principalement sur la mise en place d'outils de gestion du collectif (encadrement, organisation et communication), la délégation de certaines tâches et l'embauche de main-d'œuvre.

Enfin, au sujet des outils de production, le pâturage est le levier le plus utilisé. 90 % des répondants affirment avoir aménagé leur système de pâturage en priorité. À cela s'ajoutent la mécanisation, la salle ou le système de traite, l'aménagement des bâtiments ou encore le système de litière.

Au-delà de l'outil de production en lui-même, d'autres facteurs entrent en compte, tels que le profil de l'agriculteur-trice ou la structure organisationnelle (exploitation individuelle, en collectif entre tiers ou en couple).

## ET LA BIO DANS TOUT ÇA ?

Pour 8 répondants sur 10, l'agriculture bio a un impact positif sur le bien-être de l'agriculteur, et la plupart ne se verraient pas travailler autrement. C'est d'abord par rapport à « soi-même », produire du lait ou des fromages bio apporte un sentiment de fierté et de satisfaction en accord avec les valeurs personnelles : « Mentalement j'ai l'impression de faire quelque chose de vertueux. » À cela s'ajoute la limitation des risques pour la santé de l'agriculteur. La bio jouerait également un rôle dans la façon dont sont perçus les éleveurs par la société, « être irréprochable » sur ses produits diminue la charge mentale et la pression ressenties face aux consommateurs. Il en est de même à l'égard de la préservation de l'environnement.

Concernant le travail (organisation et charge), les avis sont plus mitigés avec 5,5 personnes sur 10 qui estiment que la bio a un impact positif sur le travail, tandis que le reste considère qu'elle a un impact neutre ou négatif. En élevage, il y a peu de changements par rapport au conventionnel, en revanche, du côté des cultures on observe une différence. Sans l'utilisation de produits phytosanitaires, le nombre de passages augmente pour le désherbage, ce qui entraîne du temps de travail et des coûts en plus, cependant, la surface des parcelles est souvent réduite. Enfin, plusieurs personnes évoquent « un besoin de formation constant » et « une plus grande technicité, qui demande de la rigueur » afin de maintenir un certain niveau de production.

L'agriculture bio aurait donc un impact positif sur le bien-être de l'éleveur, bien qu'elle puisse demander des efforts supplémentaires en matière de travail et de connaissances.



## Robot de traite et bien-être

Le robot de traite est un outil parfois controversé dans l'élevage laitier bio, qui peut fermer la porte à certains labels ou certifications, mais il aurait cependant un impact positif sur le bien-être de l'éleveur, notamment par la réduction du temps de travail, de la charge de travail et de la pénibilité physique liés à la traite.

Concernant le temps et la charge de travail, il engendre une modification essentielle de l'astreinte liée à la traite. Le robot permet de s'affranchir des horaires fixes quotidiens de la traite, mais ne supprime pas pour autant l'astreinte, il la remplace par d'autres tâches (pousser les vaches au robot, faire passer les vaches isolées...). Un gain de temps à la hauteur de 1/5 du temps de travail annuel total a été observé dans une ferme récemment passée au robot.

Il permet également de s'affranchir de la pénibilité physique de la traite (douleurs aux épaules notamment) et peut constituer une bonne solution pour des éleveurs plus âgés. De même, l'automatisation de la distribution des concentrés (qui va souvent avec) permet de réduire l'effort physique lié à l'alimentation. Cependant, sur le plan de la charge mentale, le robot est connecté au téléphone de l'éleveur, qui peut être appelé à tout moment. Cela le maintient dans un état de veille permanente, y compris la nuit, ce qui joue fortement sur la capacité à décrocher de la ferme après les heures de travail.

Le robot n'est ici pas perçu comme un outil ayant pour but d'augmenter la productivité des vaches, mais comme un outil d'aide et de confort pour l'éleveur. Il est utilisé pour pallier un manque de main-d'œuvre et réduire le temps de travail.



## Le genre

Même si la perception de chaque individu est unique, on remarque que certaines tendances sont inhérentes au genre. En effet, on observe une différence notable dans les conditions et l'organisation du travail des éleveuses.

La première nuance se situe dans la répartition des tâches, notamment dans les collectifs en couple. Les agricultrices s'occupent dans la grande majorité des cas de la comptabilité et de l'administratif, et délaissent les travaux des champs et les cultures. Par ailleurs, elles ont généralement la responsabilité des veaux et des génisses, tandis que l'éleveur a plutôt la charge du troupeau laitier.

On observe un déséquilibre dans la répartition et dans l'importance des tâches et des responsabilités. Les hommes ont ainsi des responsabilités plus visibles sur la ferme, tandis que les femmes ont tendance à prendre la responsabilité de la maison et des enfants. Cela a une incidence directe sur le temps de travail dédié à la ferme. Sur une journée de travail (domestique + ferme), l'éleveuse passe en moyenne 65 % de son temps à la ferme et 35 % sur des tâches domestiques, tandis que l'éleveur approche plutôt des 95 % du temps à la ferme. On remarque également une différence d'intégration dans le tissu social agricole. En effet, en règle générale, les femmes s'investissent moins dans les CUMA ou autres OPA au profit d'activités ou de responsabilités extra-agricoles. Ainsi, dans le milieu agricole, beaucoup ont du mal à sortir de l'identité de « femme de ».

Ces différences, bien qu'elles doivent être prises en compte, ne sont pas nécessairement négatives tant qu'elles résultent qu'une situation choisie et non subie.

Noémie Sezille  
Stagiaire référentielle (GAB 44)

# LA CULTURE DE PLEUROTE : UN CHAMPIGNON MAGIQUE

Les champignons frais sont des légumes intéressants pour compléter sa gamme de l'automne au printemps. Bien maîtrisées, ce sont des cultures à forte valeur ajoutée. En décembre dernier, une formation avec l'intervention de Jérôme Giloupe, ferme du Jardin de la corne à Ballon-Saint-Mars (72), a eu lieu sur la production de champignons. Nous allons ici détailler les conditions de réussite de l'un d'entre eux : le pleurote.

## LA CULTURE DU PLEUROTE

Le point critique de cette culture est la **gestion des pics de production**, et donc sa capacité à vendre tous ses champignons en limitant les pertes durant ces périodes. Il faut par ailleurs veiller à produire de manière continue afin de **fidéliser la clientèle**.

## CONDITIONS DE CULTURE

Température	Hygrométrie	Ventilation	Lumière	CO <sub>2</sub>
10 à 18 °C	70 à 85 %	200 m <sup>3</sup> /h/t de substrat	Besoin d'un peu de lumière	Sensible à l'augmentation de sa concentration

Les « pains » ensemencés et incubés (12 à 13 kg de paille broyée + gras et protéines, emballés de plastique) sont reçus sur la ferme, ils sont produits par le Lentin de la bûche, dans l'Allier (autre fournisseur : Eurosubstrat (22)). Il est possible de faire et d'ensemencer soi-même son substrat, mais c'est beaucoup plus compliqué, notamment pour la phase de « stérilisation » préalable.

Les pains sont installés dans la salle de fructification, où l'on peut réguler la température, l'hygrométrie et la ventilation. **Grande importance de la ventilation** : maintenir un débit d'air de 200 m<sup>3</sup>/h par tonne de substrat, car le taux de CO<sub>2</sub> ne doit pas trop augmenter. Une ventilation naturelle est conseillée en complément.

Il est intéressant de garder un sol en terre, que l'on arrosera plus ou moins pour réguler l'hygrométrie.

## LA RÉCOLTE

Entre 12 et 14 °C lors de la phase de fructification, on peut récolter au bout de 14 jours, avec des récoltes tous les 2 jours. **Récolter 17 ballots prend environ 1 h 30 pour 35 kg** (1,5 kg à 2 kg de pleurotes par ballot).

À la première volée (cycle de pousse), on récolte 12 à 14 % du poids du pain. Au total on obtient 3 à 4 volées, avec un pourcentage qui diminue petit à petit. Il faut compter 3 à 6 semaines entre les volées.

Le pleurote pousse en touffes : **bien arracher le champignon avec tout le pied**, sinon cela cause des problèmes sanitaires. Il se conserve 2 à 3 jours au frigo, sur une épaisseur, en caisse.

## PLANIFICATION

Le coût de la livraison des pains est de 148 € pour une commande de 236 €. Les frais de livraison sont identiques même si la palette n'est pas complète.

À raison d'une livraison toutes les 3 semaines la production sera régulière à partir de la livraison de la deuxième série.

En chambre froide, les pains peuvent être conservés à 4 °C pour freiner fortement leur développement et permettre d'étaler la production.

## PROBLÈMES SANITAIRES

Dans le cas où les pains arrivent avec une **atmosphère trop humide** : risque de pseudomonas, de trichoderma ; avec une **atmosphère trop chaude** : risque de moucheron. Un soin attentif et de bonnes conditions de culture sont essentiels à la réussite de cette production.

Frédéric Jouin (GAB 72)



## En chiffres

### Chiffres 2022 sur la production de pleurotes, Jardin de la corne :

- Ventes : 6 560 €
- Charges opérationnelles : 3 240 €
- Marge brute : 3 320 €
- Charges de structure approchées : 1 000 €
- Temps estimé : environ 6 h par fournée
- 9 fournées, soit 54 h, soit 42,50 €/h



# UNE NOUVELLE ORGANISATION DE PRODUCTEURS QUI AFFLEURE

Les fleurs comestibles fraîches et bio : une nouvelle filière en émergence dans le Grand Ouest. Le réseau bio anime un groupe de producteurs-trices dynamiques qui souhaitent vivre de leur métier et faire connaître leur produit tendre, fragile, mais fort en couleurs et en saveurs.

## SON HISTOIRE

En avril 2019, Pauline Dominicy démarre son activité de production de fleurs comestibles et fines herbes fraîches bio à Coëx. Son installation est retardée à la suite d'un handicap et son parcours est semé d'embûches, car peu de personnes croyaient en son projet. Pourtant, de fil en aiguille, et grâce à de multiples rencontres au sein de la CAB Pays de la Loire, Pauline a convaincu des producteurs de se joindre à elle. Elle a formé plusieurs agriculteurs qui ont trouvé leur voie dans ce secteur.

## SA NAISSANCE

L'APFCO a été créée en mars 2023. Elle regroupe des producteurs et productrices de fleurs comestibles fraîches installés dans l'ouest de la France (majoritairement en Pays de la Loire) certifiés AB ou Nature et Progrès. L'objet de l'association est de permettre à ses membres de s'entraider, de développer et de promouvoir la filière fleurs comestibles sur notre territoire.



## DES FERMES ATYPIQUES

Les fleurs comestibles sont des OFMI (objets floraux mal identifiés) dans le secteur agricole, à la croisée des chemins entre le maraîchage, les plantes aromatiques et médicinales et l'horticulture. Les entreprises sont jeunes et en plein développement. Les parcelles sont très hétérogènes, de 1500 m<sup>2</sup> à 3 ha, avec une majorité de « jardins » de moins de 1 ha. Par exemple, le Jardin de Pauline 85 est cultivé en agroforesterie sur 2700 m<sup>2</sup>. Elle livre environ 40 clients.



Les producteurs-trices de l'APFCO lors de l'assemblée générale. Angers, novembre 2023. De gauche à droite : Pauline Dominicy, Florence Morisot, Stéphanie Barreaud, Mélanie Béziau, Julien Charrier, Matthieu Breant, Sophie Perrain, Bernard Pineau



## LES FERMES ADHÉRENTES

- **Le Jardin de Pauline 85**, Coëx (85), production de fleurs comestibles et fines herbes fraîches.
- **Jeu de Pam**, Sainte-Christine (49), production de PPAM et fleurs comestibles fraîches.
- **Île jardin de Kervolan**, Saint-Molf (44), production de fleurs comestibles fraîches et séchées et formations en permaculture.
- **SCEA les Vieilles Landes**, Landevieille (85), fleurs comestibles et transformation en sirops, vinaigres et confitures.
- **Des herbes aux fleurs**, Sérent (56), fleurs comestibles fraîches et jeunes pousses.
- **Violettes et capucine**, La Flotte (17), fleurs comestibles, fines herbes fraîches et produits transformés, sirops, fleurs séchées.
- **L'AB de L'Aiguillon**, La Faute-Sur-Mer (85), fleurs comestibles, fines herbes et légumes.
- **Broutilles**, Poitiers (86), fleurs comestibles fraîches et micro-pousses.
- **Sauvage par nature**, Talmont-Saint-Hilaire (85), fleurs comestibles fraîches, plantes aromatiques, produits transformés, tisanes.
- **Brin d'arôme**, Saint-Nazaire (44), fleurs comestibles fraîches, fines herbes, produits transformés, tisanes et fleurs séchées.
- **Nathal'ail**, Commequiers (85), fleurs comestibles séchées, fines herbes séchées, produits transformés, ail noir.

## UNE ASSOCIATION LABELISÉE GIEE

L'association est labellisée GIEE depuis le printemps 2022 par la DRAAF des Pays de la Loire. Les GIEE (groupements d'intérêt économique et environnemental) sont des groupements favorisant l'émergence de dynamiques collectives locales prenant en compte à la fois des objectifs économiques et des objectifs environnementaux.

Cette labellisation est une reconnaissance du travail du groupe sur la mise en place d'une filière bio et locale, qui vise une juste rémunération de chacun des acteurs, avec des pratiques culturelles respectueuses du vivant et de la biodiversité. Dans le cadre du GIEE, l'association est accompagnée par le GAB 85, avec Claire Brachet qui en assure l'animation. Elle effectue un travail important au sein du groupe, cette mission est essentielle pour l'émergence de la nouvelle filière.



## LA PRODUCTION DE FLEURS COMESTIBLES

À ce jour, les producteurs proposent des centaines de variétés de fleurs comestibles (bourrache, bégonia, dahlia, souci, violette, pensée, tagète, agastache, hémérocalle...). Chacun a sa méthode, beaucoup d'entre eux font leurs boutures afin d'avoir un pied mère et des plantes identiques, et ramassent eux-mêmes leurs graines.

Au sein de l'association, les producteurs s'échangent des variétés et font des commandes groupées. Chacun expérimente des pratiques, puis le groupe permet d'échanger, d'affiner, d'adapter...

La cueillette est différente selon la taille des exploitations. Chaque fleur est récoltée à la main et soigneusement placée dans un contenant. Les fleurs sont des produits de consommation très fragiles. Elles sont vendues à la pièce.



## LE CONDITIONNEMENT

Selon l'organisation des fermes, la cueillette se fait une à plusieurs fois par semaine. Les fleurs sont récoltées dans des boîtes (verre, plastique) ou des pochons. Les sacs en maïs font leur apparition, mais l'énergie déployée pour cette céréale questionne quant à leur utilisation. Des réflexions sont en cours au sein du groupe pour disposer de contenants plus écologiques.

## LES CLIENTS

Les fleurs comestibles fraîches sont destinées à des artisans des métiers de bouche comme les restaurateurs, pâtisseries, fromagers, glaciers, traiteurs, ainsi qu'à des grossistes. Les restaurants sont les clients les plus demandeurs. Ils peuvent être étoilés, gastronomiques, bistrots, mais ce sont parfois aussi des pizzerias, crêperies...

Aujourd'hui, le groupe connaît le marché de proximité, cependant, en tant qu'acteur économique sur son territoire, il souhaite aller plus loin. Une étude de marché est en projet.

## LES ÉTAPES DÉJÀ RÉALISÉES ET EN COURS

Pour en arriver à ce projet, plusieurs étapes ont été nécessaires :

- naissance du groupe, puis officialisation en statut associatif ;
- rencontres régulières entre les membres pour connaître la situation de chacun-e et partager des savoir-faire ;
- voyage dans les Alpes-Maritimes en septembre 2021 pour visiter le CREAM, un centre de recherche ayant travaillé sur les fleurs comestibles, et rencontrer des producteurs (4 sites de production et une confiserie) ;
- visite d'un grossiste en plantes aromatiques et fleurs comestibles dans la région nantaise ;
- rencontre avec un logisticien pour la mise en œuvre de livraisons à partir de certaines fermes ;

- adhésion à Végépolys Valley afin de se rapprocher de partenaires susceptibles de faire avancer la mise en place de la filière (ASTREDHOR, Itepmaj, CTIFL et bien d'autres) ;
- un travail sur la détermination des prix a été entamé, l'objectif étant de s'appuyer sur des calculs de prix de revient.

## LES RÉUNIONS

Le groupe se réunit en présentiel au moins 4 ou 5 fois par an, ainsi qu'en visioconférence régulièrement pour faire le point sur les projets, les problématiques individuelles et collectives. Les rencontres en présentiel ont lieu sur les fermes adhérentes pour faciliter les échanges de pratiques. Ces moments sont en général structurés en deux parties :

- réunion du groupe sur les projets mutualisés (structuration de filière...);
- visite de ferme et partage d'expériences autour d'une problématique choisie par le producteur ou la productrice qui accueille.

Ces temps sont riches en échanges et permettent d'aborder des questions concrètes. Des sujets tels que l'accès à l'eau, la gestion foncière, l'organisation des planches de culture ou l'ergonomie au travail ont ainsi été traités.



## ACCOMPAGNER LES PORTEURS DE PROJET

Au sein de l'association, des exploitations qui débutaient ont été accueillies et portées par l'expérience des autres membres. Les attentes et les problématiques des porteurs de projet étant différentes de celles des adhérent-e-s installé-e-s, deux journées à destination des porteurs de projet en fleurs comestibles ont été organisées dans le cadre des Bio pratiquent.

Adhérer à l'association, c'est aussi adopter une charte qui en découle. Celles et ceux qui souhaitent adhérer sont les bienvenus pour poursuivre ce travail en confiance et en convivialité.

## ÉTUDE DE STRUCTURATION DE FILIÈRE

Le 7 novembre 2023, la première assemblée générale a été suivie d'une rencontre professionnelle. Les producteurs ont présenté leur projet de création de la filière fleurs comestibles fraîches et bio dans l'Ouest à de futurs partenaires.

Végépolys Valley et la CCI sont missionnés pour réaliser l'étude de marché une fois les fonds rassemblés. Cette étape est essentielle dans le cadre de la mise en place d'une filière bio locale. L'objectif est de comprendre les pratiques, les besoins et les perspectives d'évolution des producteurs de fleurs comestibles du Grand Ouest.



**Pauline Dominicy (Co présidente de l'APFCO)**

### Contact

Pour adhérer, soutenir ou en savoir plus, contactez l'APFCO :

Pauline Dominicy, 16 rue des Campanules, 85220 Coëx.

06 28 28 12 73 • [contact@fleurscomestibles.org](mailto:contact@fleurscomestibles.org).

*Un site internet sera bientôt en ligne.*



Mauve de Mauritanie (fleur comestible) - Crédit photo : Ferme du Hanneton (72)

# VOS PETITES ANNONCES DISPONIBLES SUR AGRIBIOLIEN

Fourrages, céréales, animaux, matériel, échanges de coups de main... et tout ça en bio, c'est possible avec Agribiolien. Lancée par la FNAB, Agribiolien est une plateforme de petites annonces en ligne uniquement dédiée aux agriculteurs biologiques et en conversion. Elle regroupe déjà plus de 3 500 agriculteurs inscrits en France. L'ensemble de ses services sont accessibles de manière illimitée aux adhérents du réseau FNAB. Pour les non-adhérents, seule une partie des fonctionnalités est accessible, notamment les fourrages.

L'interface permet d'effectuer des recherches par catégorie, sous-catégorie et par secteur géographique. Il est également possible de mettre en place un système d'alerte mail pour être prévenu des nouvelles annonces disponibles.

 [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr)



## Agribiolien

Échanges directs entre producteurs bio

De nombreuses annonces en ligne près de chez vous  
Visitez le site [www.agribiolien.fr](http://www.agribiolien.fr)

## L'ÉQUIPE SALARIÉE DE LA CAB PAYS DE LA LOIRE



Julien TAUNAY  
Coordination



Angélique BAUDOUIN  
Assistante administrative



Patrick LEMARIÉ  
Politiques publiques, environnement, réglementation



Bénédicte MICHAUD-MATEGOT  
Territoire



Anne UZUREAU  
Filières animales



Amélie VIAN  
Maraîchage



WILLIAM PARMÉ  
Maraîchage



Kady SONKO  
Viticulture



Jérémie CEBRON  
CEnologie



Emmanuelle CHOLLET  
Filières végétales

Comité de rédaction : équipe CAB + Comité exécutif (CE) de la CAB Pays de la Loire

Avec le soutien financier de nos partenaires :



**CAB Pays de la Loire**  
9 rue André Brouard - 49105 ANGERS  
02 41 18 61 40  
[www.biopaysdelaloire.fr](http://www.biopaysdelaloire.fr)